

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS
« ENTRE NIVE ET ADOUR »
LUNDI 12 JUIN 2023
MUSÉE BASQUE – 18H30

COMPTE-RENDU VALIDÉ PAR LE BUREAU ET LE CONSEIL DE QUARTIERS

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre **ville!**



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour :

- 1/ Point d'avancement sur les axes de travail**
- 2/ Questions diverses**

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 – Présentation projetée

Les membres du Conseil de quartiers sont assis en assemblée. Ils seront invités, à tour de rôle, à présenter le travail mené sur les axes de travail de leur feuille de route. Par groupe, ils feront face à l'assemblée en s'installant à une table équipée de micros. Un micro circulera dans l'assemblée pour les échanges.

Introduction

Joseba Erremundeguy, Conseiller municipal délégué auprès de Monsieur le Maire en charge de la relation avec les Conseils de quartiers, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence.

Il excuse Françoise Brau-Boirie, Adjointe de quartier, qui ne peut pas être présente ce soir. Il informe le Conseil de quartiers des autres membres excusés pour la séance, pour raisons personnelles ou professionnelles : pour le collègue habitants, Charlotte Aguerre, Mercedes Brouste, Sylvie Carriquiry, Julie Etchegoin, Marion Le Henaff et Nancy Miceli ; pour le collègue acteurs locaux, Cécile Bazerque, Mika Clapisson, Charlotte Ouvrard et Jean-Marcel Peyras.

Il annonce l'ordre du jour :

- Point d'avancement sur les axes de travail
- Questions diverses

Il rappelle que ce premier semestre a été consacré au travail en groupe, et que des réunions en plus petits comités ont donc été organisées pour avancer sur la feuille de route choisie par le Conseil de quartiers. Le bureau s'est réuni le 15 mai afin de préparer cette séance.

Il indique que le compte-rendu provisoire de la réunion plénière de décembre n'a fait l'objet d'aucune demande de modification et qu'il a été validé par le Bureau et par les membres du Conseil de quartiers. Il a donc été mis en ligne sur le site internet de la Ville. Il rappelle que la mise à disposition des comptes-rendus sur internet permet au public de se rendre compte des débats et du travail accompli.

1/ Point d'avancement sur les axes de travail

Joseba Erremundeguy remercie les membres du Conseil de quartiers et les services de la Ville de Bayonne pour leur mobilisation. Il informe que 13 réunions ont été organisées avec les 3 groupes de travail du Conseil de quartiers, afin de travailler sur les 6 axes définis.

Chaque groupe de travail est invité, tour à tour, à venir partager l'avancement de son travail.

- ***Intervention du groupe A sur l'axe 1 « Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Cécile Bazerque, Jacques Marty, Sylvie Carriquiry, Yannick Renaud, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Sophie Herrera-Landa, Charlotte Aguerre, Mika Clapisson et Charlotte Ouvrard, présentent le travail effectué. Suite aux deux premières réunions de travail du 20 juin et du 7 novembre 2022, le groupe s'est réuni le 6 février 2023.

L'idée générale est la réappropriation des remparts et leur mise en lecture. Une réunion sur site a permis de mieux connaître le secteur (distances, topographie, patrimoine, etc.), de mieux comprendre les enjeux et les contraintes. Elle a aussi permis de mettre tout le monde au même niveau d'informations et de se projeter sur les actions à développer.

Les points suivants ont aussi été abordés :

- Le rétablissement du glacis au droit de la cour des clarisses ;
- La création de sectorisations dédiées à des types d'activité, afin de redonner un intérêt au parcours des remparts qui présente un caractère déshérité ;
- La conservation des grands équilibres (grande prairie par exemple) ;
- Le décalage du lancement du chantier du jardin partagé à l'automne, pour des raisons techniques ;
- L'impossibilité de franchissement pour les gens du voyage ;
- La transmission des éléments au futur Conseil de quartiers ;
- L'état déplorable des douves humides.

Les services de la Ville ont commencé à se questionner sur les moyens et les phasages possibles pour mener les actions. Certaines réflexions devraient assez vite mener à des réalisations, notamment pour le théâtre de verdure.

Jean-Baptiste Marinot, Directeur général adjoint en charge des services techniques de la Ville de Bayonne, explique que l'aménagement de l'îlot D sera engagé dès cette année avec l'entrée du Bastion royal. Ce monument étant inscrit au titre des monuments historiques, la Ville doit déposer un permis de construire. Pour se faire, elle a obligation de recourir à un architecte du patrimoine. Celui-ci a souscrit à la totalité des orientations définies, en suggérant de transformer le giratoire devant l'entrée 1 en carrefour en T, afin de récupérer un peu d'épaisseur et de végétaliser la zone au pied du Bastion royal. Sa proposition sera certainement retenue par la Ville. Le permis de construire devrait être déposé au plus tard mi-juillet, pour un début des travaux en octobre. Les autres travaux s'enchaîneront en suivant le schéma directeur établi par le Conseil de quartiers. Il précise que dès l'année prochaine, l'entrée Mousserolles sera traitée.

Un Conseiller de quartiers demande si l'espace boisé de la demi-lune sera nettoyée et mise en valeur. Jean-Baptiste Marinot répond que ce sujet ne fait pas partie du schéma d'aménagement global, mais qu'il doit effectivement être traité assez rapidement. Aujourd'hui, les sites occupés sur les remparts ne disposent pas de la sécurité et de l'entretien suffisants pour être utilisés. Il faut se les réapproprier pour pouvoir en profiter.

Un Conseiller de quartiers se dit heureusement surpris. Il ne s'attendait pas à ce que les travaux débutent aussi tôt. Jean-Baptiste Marinot rappelle que le but est de planifier la totalité des travaux sur trois exercices, de 2023 à 2025.

Un Conseiller de quartiers pense qu'un travail doit être mené sur les cheminements par le haut, maintenant que le problème de la bibliothèque est levé. Sabine Cazenave, Directrice du musée Basque, invite la Ville à regarder les actions menées avec peu de moyens, par :

- L'association des remparts de Saint-Valérie-sur-Somme en Picardie, qui a créé un jardin partagé. Aujourd'hui, toute la Ville est entretenue grâce aux actions des services de la Ville et de cette association. Pour qu'un site dure et ne redevienne pas une friche, le tissu associatif doit le faire vivre en contribuant à son entretien et à son fonctionnement ;
- La Ville de Montreuil-sur-Mer, qui a aménagé le point de vue et le cheminement haut de ses remparts pour faire prendre conscience du retrait du trait de côte. Cette ville, en bord de mer au 17^{ème} siècle, se trouve aujourd'hui au milieu des terres.

Sophie Herrera-Landa, Conseillère municipale, demande si les travaux peuvent être menés de façon indépendante du schéma directeur pluriannuel. Jean-Baptiste Marinot explique que l'architecte du patrimoine travaille actuellement sur le schéma directeur, qui va permettre de bien segmenter et organiser les travaux. Les cheminements doivent être confortés assez rapidement. Ensuite, l'aménagement de chaque secteur peut se faire de manière totalement indépendante.

Un Conseiller de quartiers souhaite savoir ce que l'architecte du patrimoine pense des perméabilités prévues. Jean-Baptiste Marinot répond qu'il ne travaille que sur l'aménagement du parc de Mousserolles. Il n'intervient pas sur les remparts en eux-mêmes.

Un Conseiller de quartiers demande quel sera le dispositif pour les gens du voyage sur le côté Nive. Jean-Baptiste Marinot déclare que l'idée de créer une passerelle est maintenue.

Un Conseiller de quartiers souhaite savoir si, dans le cadre du réaménagement, la Ville envisage de ne plus mettre un camping temporaire sur l'ilot C pendant les fêtes de Bayonne. Jean-Baptiste Marinot répond que le projet d'aménagement du site de Mousserolles n'a pas besoin d'être adapté au camping mais que celui-ci peut néanmoins y rester pendant les fêtes. Un Conseiller de quartiers considère que conserver un camping pour quatre jours de fête, alors que le lieu pourrait servir à autre chose pendant 361 jours dans l'année, n'est pas une priorité absolue. À son sens, un aussi bel espace ne doit pas être sacrifié. Un Conseiller de quartiers rappelle que le camping des fêtes a longtemps été à la Floride, avant que le site ne soit réaménagé. Il pense donc que le camping pourrait bouger sur un autre endroit. Joseba

Erremundeguy répond qu'il s'agit du lieu le plus pratique actuellement pour accueillir le camping à proximité des fêtes.

Une Conseillère de quartiers rappelle que des travaux ont déjà eu lieu sur la partie haute du rempart de Mousserolles, avec l'aménagement d'un ascenseur. Elle demande si le projet a été abandonné. Jean-Baptiste Marinot répond qu'il ne dispose pas de tous les éléments sur la teneur de ce projet initial. Mais il pense que ce projet sera certainement poursuivi, car l'aménagement du passage haut est quasiment indispensable. Ce lieu présente un potentiel de promenades, de lieux de détente et d'îlots de fraîcheur et comprend plusieurs espaces de biodiversité.

Sophie Herrera-Landa explique l'historique de ce projet. La Ville de Pampelune avait obtenu un financement européen pour réaménager ses remparts. Pour candidater à d'autres appels à projets, il fallait que d'autres villes se joignent à elles. Bayonne et Hondarribia ont donc participé. L'aménagement de cet ascenseur et son financement s'inscrivent dans ce programme européen. De son point de vue, à l'époque, la réflexion a été menée rapidement, en cherchant à configurer un projet en fonction du montant éligible des travaux. Il s'agissait plus de saisir une opportunité que de s'inscrire dans un projet global d'aménagement.

Joseba Erremundeguy ajoute que cet aménagement a été réalisé dans le cadre du projet Fortius. Bayonne, Pampelune et Hondarribia ont pu bénéficier de financements intéressants, car elles ont été parmi les premières à solliciter les fonds. Aujourd'hui, il n'est plus possible de mobiliser de financements aussi importants pour continuer l'aménagement. Il devra cependant se poursuivre et être envisagé dans de prochains mandats.

Il rappelle qu'une des premières idées émises par ce Conseil de quartiers était de sécuriser un parcours piéton au-dessus des remparts. Ce projet n'est pas envisageable actuellement, compte tenu des aménagements de sécurité coûteux qu'il nécessiterait. Jean-Baptiste Marinot confirme que certaines parties sont dangereuses et difficiles à protéger.

- ***Intervention du groupe B sur l'axe 2 « Étudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin et Thibault Pathias, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 12 septembre 2022, le groupe s'est réuni le 9 janvier 2023.

Le groupe de travail a demandé à la Ville de lisser les imperfections à certaines intersections et à l'abord de certains ronds-points, et de voir les améliorations possibles de l'existant, notamment aux endroits où les piétons sont obligés de prendre les pistes cyclables.

Il a pris note que :

- Le petit guide pratique du vélo et de la signalétique ont été mis en place ;
- La piste cyclable qui remonte la rue Duvergier de Hauranne et rejoint Belharra est terminée. Les croisements ont été sécurisés. Les travaux sur le Prissé vont engendrer des perturbations pendant quelques mois. Cette piste cyclable sera prolongée par la Ville de Saint-Pierre-d'Irube sur sa commune ;
- Des potelets et des éléments de signalisation dangereux ont été retirés allées Boufflers, ce qui permet de fluidifier la circulation sur les pistes cyclables où la fréquentation augmente avec les beaux jours.

Un exemplaire du petit guide du vélo est mis à disposition de chaque membre du Conseil de quartiers.

Un Conseiller de quartiers évoque les vélos bleus mis en circulation. Les implantations et les vélos disponibles sont consultables sur l'application Pony. Une Conseillère de quartiers regrette le manque d'informations sur le sujet.

Une Conseillère de quartiers évoque un problème de sécurité sur le chemin de Frais. Un énorme panneau totem, qui signale les professionnels de santé installés dans la résidence, obstrue la visibilité et rend la circulation dangereuse. Des demandes ont déjà été faites pour le déplacer, sans succès. Elle souligne que ce chemin est très bien entretenu sur Bayonne, mais qu'il est plein de trous à partir d'Ametzondo. Sabine Cazenave ajoute que la zone sur Ametzondo, à l'intersection de Mouguerre/Saint-Pierre-d'Irube/Bayonne, est aussi dangereuse pour les piétons. Joseba Erremundeguy propose de noter tous ces éléments en fin de réunion, avec Jean-Baptiste Marinot.

Sophie Herrera-Landa soulève le problème de la projection de cailloux sur les pistes cyclables. Ces pistes ne sont pas nettoyées et la circulation des vélos ne permet pas d'évacuer les cailloux. De ce fait, elles deviennent dangereuses et beaucoup de cyclistes sont victimes de crevaisons. Les services de la Ville disent qu'ils n'ont pas les machines nécessaires pour les nettoyer. Jean-Baptiste Marinot indique que l'entretien des pistes fait partie de la feuille de route de Loïc Corrége, élu en charge de ce dossier. Il explique que les efforts de nettoyage sont concentrés sur les zones piétonnes de l'hypercentre et sur certains quartiers. Sur les voies de circulation, les interventions sont beaucoup plus réduites, car le trafic automobile en lui-même chasse naturellement les déchets. L'essor des pistes et des bandes cyclables change la donne et oblige la Ville à revoir ses process et son niveau de service. Il assure que les équipements d'entretien de la Ville peuvent passer sur les pistes cyclables, excepté sur les pistes cyclables unidirectionnelles qui ne sont pas toujours assez larges. Pour ces dernières, la Ville doit acquérir du matériel supplémentaire. Il est essentiel qu'elle accompagne le développement du vélo par des moyens d'action supplémentaires afin de renforcer l'entretien des pistes.

Une Conseillère de quartiers demande s'il est possible de tailler plus souvent les arbustes situés au rond-point de la Nautique en venant de la rue Duvergier de Hauranne. Le cycliste qui

prend la piste cyclable pour aller vers le centre-ville ne voit pas les vélos qui arrivent sur le bord de l'Adour. Un Conseiller de quartiers confirme que cet endroit comprend beaucoup d'angles morts. Jean-Baptiste Marinot invite les membres du Conseil de quartiers à faire remonter ces expériences d'usage en utilisant notamment le dispositif « les élus à votre écoute ». Les services de la Ville ont besoin de ces retours, car ils ne peuvent pas tout voir sur le territoire.

Joseba Erremundeguy demande quels sont les délais de réalisation des actions proposées par le groupe. Jean-Baptiste Marinot répond que la plupart des actions ont été menées. Concernant le ralentisseur, son impact sur la voie est en cours d'analyse par les services. En fonction des résultats, les travaux pourront être entrepris dans les prochaines semaines ou au plus tard cet automne. Pour le pont Saint-Esprit, la Ville attend la livraison de l'étude, livraison qui a pris un retard qu'il regrette. Cependant, les constats sont connus :

- Le trafic actuel est d'environ 11 000 véhicules par jour sur le pont, alors qu'il était passé à 8000 véhicules par jour juste après les travaux. Il est quasiment redevenu identique au trafic avant les travaux du pont, qui était de 12 000 véhicules par jour. Même si le pont est en zone 30, le niveau de circulation est tel que les bus, les voitures et les vélos ne peuvent pas cohabiter sur la chaussée. Il faut donc trouver une place pour les vélos ;
- 86% des personnes qui empruntent le pont Saint-Esprit vivent ou travaillent à Bayonne. Le passage de personnes qui n'ont rien à faire à Bayonne et n'ont donc pas obligation de passer par Bayonne représente moins de 15% ;
- Une décision lourde doit donc être prise pour mettre en place une solution qui fonctionne ;
- Les quatre scénarii à l'étude consistent à revoir les plans de circulation, car jouer sur les carrefours à feu ne suffit pas.

Un Conseiller de quartiers pense qu'un aménagement pour les vélos devrait être réalisé sur l'un des deux trottoirs du pont Saint-Esprit, en utilisant des moyens pour montrer aux piétons qu'il s'agit d'une piste cyclable. En voyant le flux de véhicules sur le pont Saint-Frédéric, il estime que l'augmentation du flux de voitures sur le pont Saint-Esprit n'est pas liée au fait que les automobilistes auraient repris l'habitude d'y passer, mais au fait que ce flux a augmenté sur toute l'agglomération. Il ajoute que tous les usagers du pont Saint-Esprit sont des usagers de ce quartier. Il trouverait dommage de le couper aux voitures. Cette décision entraînerait une grande révolte des Bayonnais et des autres usagers du quartier.

Jean-Baptiste Marinot rappelle que la Ville n'en est qu'au stade des réflexions techniques pour l'instant. Il précise que les 86% ne concernent pas uniquement les déplacements Saint-Esprit-centre-ville, mais plutôt les quartiers extérieurs à l'hypercentre. Il rappelle que les deux expérimentations successives d'aménagements pour les vélos sur le trottoir du pont Saint-Esprit n'ont pas amené à faire un aménagement définitif à ce jour. Si le scénario retenu était de conserver un déplacement vélo sur le trottoir, l'aménagement actuel serait modifié, par exemple en utilisant des couleurs afin de différencier la piste cyclable du trottoir.

Un Conseiller de quartiers rappelle que lors des réunions publiques sur le sujet, il était déjà acté qu'il s'agissait d'une demie mesure qui n'aurait que des demis résultats. Le constat n'est donc pas surprenant. Il ajoute que la population va devoir changer de mode de vie. Réduire radicalement l'usage de la voiture individuelle fait partie des décisions qui ne font pas de doute. Il est certain que le pont Saint-Esprit sera un jour piéton et/ou réservé aux transports en commun.

Un Conseiller de quartiers trouve qu'il faut arrêter de ne penser qu'aux Bayonnais pour réfléchir aussi à l'extérieur de la ville, où tout ne peut pas se faire à pied ou en vélo même pour un écologiste. Il rappelle que la ville de Lahonce n'a pas d'offre de transport en commun crédible, que faire Mouguerre/Bayonne ou Urcuit/Bayonne en vélo est difficile. Les habitants de ces villes n'ont aucune solution, ils sont obligés de venir en voiture.

Un Conseiller de quartiers demande si la Ville a anticipé le fait que de nombreux logements vont être construits dans le nouveau quartier de la rive droite. Des solutions de mobilité active sont peut-être à trouver en dehors du pont Saint-Esprit, par exemple en construisant un nouvel ouvrage. Jean-Baptiste Marinot répond que cette option n'est pas retirée du débat. Une nouvelle traversée douce pourrait être étudiée. L'enjeu est important. Il précise que le cabinet d'études avec lequel la Ville travaille sur le pont Saint-Esprit est le même que celui qui intervient sur les mobilités du futur quartier.

Un Conseiller de quartiers confirme que sur le pont Saint-Esprit, les piétons ne respectent pas les vélos qui se voient couper la route. Il ajoute que les vélos qui traversent le pont vers le centre-ville passent au milieu des piétons et des voitures et ne savent plus où aller. Un Conseiller de quartiers souligne que le problème est identique en allant vers la gare. Un Conseiller de quartiers rappelle que le groupe de travail avait évoqué la possibilité de prolonger la continuité cyclable pour aller vers les allées Boufflers. Les piétons ne pouvaient alors regagner la piste cyclable qu'au niveau du pont de la Mairie.

Sophie Herrera-Landa évoque les conséquences du trafic automobile du pont Saint-Esprit sur la circulation et la vitesse des bus. Le giratoire de la gare est un vrai goulot d'étranglement dans lequel les bus sont très souvent bloqués. Cette situation peut avoir un effet dissuasif sur l'utilisation des transports en commun.

Joseba Erremundeguy rappelle que la Ville n'en est aujourd'hui qu'aux études. La Ville et le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour ont pour objectif de contraindre la circulation afin d'obliger les automobilistes qui n'ont pas à passer par Bayonne à prendre la rocade urbaine. Il ajoute qu'il est probable que dans quelques années, la voiture n'aura plus la même place sur le pont Saint-Esprit, d'autant plus avec l'aménagement du quartier de la Rive droite de l'Adour à vocation écologique et vertueuse.

Un Conseiller de quartiers évoque la discontinuité provoquée sur le pont de chemin de fer par les pannes constantes de l'ascenseur. Il demande si cet ascenseur très pratique va être réparé et fiabilisé. Jean-Baptiste Marinot indique que son entretien coûte très cher à la Ville. Les

pannes régulières sont dues à une utilisation détournée qui en est faite. Les jeunes y mettent leurs scooters et cassent les portes. Certains habitants ont demandé l'interdiction de circulation des scooters sur le pont, mais la Ville se refuse à restreindre l'usage.

Un Conseiller de quartiers évoque le système mis en place sur la plaine d'Ansot pour bloquer l'accès des scooters. Il pourrait être installé au niveau de l'ascenseur. Un Conseiller de quartiers assure que les scooters circulent tous les soirs sur ce pont, et que le bruit résonne sur la paroi métallique qui protège la voie de chemin de fer. Il confirme que les pannes d'ascenseur sont liées aux scooters. Jean-Baptiste Marinot rappelle que depuis le pont de fer, les personnes peuvent aller jusqu'au giratoire Eiffel puis reprendre la piste cyclable.

Un Conseiller de quartiers souligne qu'il faut faire quelque chose pour empêcher les marches de la passerelle de l'ascenseur de claquer.

Un Conseiller de quartiers pense qu'il faut améliorer l'offre de parkings relais. Un Conseiller de quartiers ajoute que les villes sont demandeuses. Jean-Baptiste Marinot souligne que toutes les villes ne souhaitent pas offrir de terrain pour en aménager.

Sabine Cazenave partage les difficultés de la mobilité douce dans le petit. Il faut habituer tout le monde à ce que les mobilités douces aussi se terminent à pied. Les cyclistes ne peuvent pas arriver jusqu'au parvis du musée Basque en vélo.

Un Conseiller de quartiers évoque les conséquences de la zone bleue qui s'arrête au parking de la Nautique. Il n'est plus possible de s'y garer, car les deux tiers des véhicules y stationnent toute la semaine. Sur le côté droit du parking, le seul côté à l'ombre, les poussettes ne passent pas. La voie partagée de l'autre côté est en plein soleil et les cyclotouristes ne respectent pas toujours la limitation de vitesse. Jean-Baptiste Marinot explique que l'extension de la zone bleue peut être demandée par écrit à la mairie. Concernant le côté droit du parking, il se trouve en grande partie sur le domaine privé, mais la Ville réfléchit à organiser au mieux le stationnement. Il précise que de nouvelles zones bleues devraient être créées sur des sites très contraints.

Un Conseiller de quartiers indique qu'il n'y a aucune amélioration des nuisances autour de la salle Napoléon (voitures abimées, bouteilles cassées...). Il demande s'il est possible de faire de la prévention. Joseba Erremundeguy l'invite à appeler la brigade de nuit de la police municipale lorsque les faits se produisent, et prend note de ce point.

- ***Intervention du groupe B sur l'axe 3 « Étudier les flux de circulation dans les secteurs »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin

et Thibault Pathias, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 12 septembre 2022, le groupe s'est réuni le 9 janvier 2023.

Le groupe de travail a pris note que :

- Sur le parking Boufflers, quelques points d'enfoncement et de chaussée déformée ont été repris ;
- Le revêtement glissant de la piste cyclable rue Poydenot a été retravaillé ;
- Les contrôles de police ont été renforcés ;
- La circulation de poids lourds sur le Prissé et rue Duverger de Hauranne pose problème ;
- La largeur du côté piéton du pont Mayou est insuffisante et nécessite parfois d'aller sur la route ;
- Le stationnement des voitures thermiques sur les places de voiture électrique, notamment devant la poste avenue Jules Labat, empêche les voitures électriques de se brancher pour charger. Les contrôles de police devaient être renforcés ;
- La Ville n'a pas été retenue pour tester les radars sonores. Elle souhaite se positionner sur d'autres types de test ;
- La circulation sur le quai Resplandy et sur la rue Duvergier de Hauranne augmente de manière très importante. Il n'y a pas d'autre solution que de favoriser les mobilités douces et restreindre l'usage de la voiture. Chacun devra s'adapter.

Jean-Baptiste Marinot indique que :

- La Ville a repris tous ses arrêtés concernant le stationnement aux bornes de chargement des voitures électriques pour préciser « véhicule en charge » ;
- La Ville n'a effectivement pas été retenue pour tester les radars sonores. Le Ministère de l'Intérieur attend le bilan de l'expérimentation dans les villes qui l'utilisent, pour voir si le dispositif est exploitable et donc déployable. Il espère que ces conclusions seront connues rapidement, car la Ville a un vrai besoin sur énormément de secteurs ;
- Sur le pont Mayou, le trottoir ne peut pas être agrandi du fait de la constitution de l'ouvrage. Des aménagements seront donc réalisés pour faciliter la traversée des piétons et des vélos de chaque côté, d'ici la fin de l'année. Un dispositif qui permettrait de sécuriser les piétons est à l'étude à la demande de Monsieur le Maire qui s'est engagé auprès de l'association « le carré des résidents ». Un Conseiller de quartiers assure que ce trottoir est dangereux, car les piétons qui marchent dans le sens de la circulation ne voient rien. Beaucoup de personnes descendent du trottoir sur la chaussée ;
- Une note sera adressée à la police municipale pour renforcer les contrôles des poids lourds et des véhicules électriques stationnés sans être en charge.

Un Conseiller de quartiers constate de plus en plus de bruit d'accélération rue Duvergier de Hauranne, alors qu'il s'agit d'une zone 30. Beaucoup de véhicules, notamment les motos, accélèrent juste après le dos d'âne. Parfois, il a l'impression d'être sur un circuit. Un Conseiller de quartiers demande si des policiers pourraient intervenir à titre dissuasif. Jean-Baptiste Marinot explique que la police municipale effectue des contrôles réguliers dans ce sens-là,

notamment pour les deux-roues. Les contrôles ont lieu dans l'hypercentre et à des points névralgiques ainsi qu'en prévention à la sortie des écoles, en binôme avec la police nationale.

Il ajoute que Monsieur le Maire milite fortement pour que le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour intègre dans sa feuille de route l'aménagement de l'entrée Est de la Ville qui présente un vrai enjeu de circulation. Il rappelle que l'objectif est d'améliorer le cadre de vie des quartiers résidentiels, ce qui veut notamment dire y apaiser la circulation en la contraignant. Pour ce faire, il faut bloquer l'entrée de la ville et étendre les parkings relais. Malheureusement, la Ville ne peut pas jouer sur son tènement foncier et doit utiliser le tènement foncier des villes voisines. Pour le moment, toutes les discussions engagées en ce sens sont restées vaines. Les communes doivent entendre les enjeux et travailler en synergie pour atteindre des objectifs vertueux de mobilité.

Un Conseiller de quartiers considère qu'il faut regarder ce sujet non pas par le prisme communal, mais au niveau intercommunal. Joseba Erremundeguy explique que ces sujets sont gérés au niveau du Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour. Il est effectivement nécessaire de trouver des terrains pour créer des parkings relais et favoriser les transports en commun, ce qui permet le report modal c'est-à-dire que les habitants abandonnent leurs voitures.

Sophie Herrera-Landa note que la Ville peut régler des problèmes de proximité. Mais elle ne peut pas agir sur des problèmes de flux si elle ne travaille pas en bonne intelligence entre les élus et les villes de l'agglomération. Joseba Erremundeguy répond que tous les élus sont d'accord sur les objectifs.

- ***Intervention du groupe C sur l'axe 4 « Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry et Joël Nalis, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 3 octobre 2022, le groupe s'est réuni le 30 janvier 2023.

Le groupe de travail trouve le projet retenu dans le cadre du budget participatif pour la végétalisation du parvis du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) très bien. Ce projet répond aux objectifs de l'axe 4.

Au niveau de l'entrée Ravignan du Parc Mouserolles, il a été proposé de déplacer le jardin d'enfants derrière la muraille, pour qu'il soit plus à l'abri des nuisances et de la circulation. Un Conseiller de quartiers trouve effectivement insupportable de voir ce jardin au niveau des feux et des pots d'échappement, même si les services avaient travaillé cette implantation en lien avec l'école et les parents d'élèves. Sophie Herrera-Landa pense que quand tout le site de Mouserolles sera devenu plus propre, le déplacement des jeux sera accepté.

Le groupe de travail évoque les différentes actions :

- Une partie du sol sera végétalisée à Saint-André, en gardant des espaces minéralisés notamment pour les fêtes de Bayonne. Les espaces de circulation piétons et cyclistes de la place Saint-André seront réaménagés par la Ville, afin de créer un espace de circulation apaisée ;
- Place du Réduit, il n'est pas possible de planter des arbres sur une partie. Seuls des espaces herbacés pourraient être installés. Mais les arbres plantés dans le cadre des aménagements trambus vont pousser et finir par prendre toute leur place.

Une Conseillère de quartiers relève que la place Pasteur n'est toujours pas végétalisée. Jean-Baptiste Marinot répond que la Ville a préparé les fosses pour les plantations. Elle attend maintenant les projets des habitants, dans le cadre des permis de végétaliser. Pour l'instant, un projet a été proposé près de la pâtisserie GVella. Mais l'espace près des sushis manque de projets.

Un Conseiller de quartiers espère que le nécessaire sera fait place Patxa, pour que l'arrière ne se transforme pas en urinoir. Jean-Baptiste Marinot répond que des urinoirs seront installés et que l'arrière sera fermé.

- ***Intervention du groupe C sur l'axe 5 « Créer des espaces calmes (lecture...) »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis et Yannick Renaud, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 3 octobre 2022, le groupe s'est réuni le 30 janvier 2023.

Le groupe de travail a défini ce qu'était un espace calme : un lieu où les personnes puissent s'isoler tout en étant visibles pour garantir la sécurité, avec des abris de lecture légers qui n'encombrent pas l'espace visuel et soient situés près des points d'eau. Des bibliothèques pourraient être installées à côté.

Il a aussi :

- Défini des zones d'implantation proches des pistes cyclables et des accès pour les personnes à mobilité réduite. Des aménagements sont possibles à court ou moyen terme dans le parc Mousserolles, devant le restaurant universitaire et au Prissé. La zone de Glain, en partie déjà aménagée, sera améliorée (mobiliers urbains) tout comme les espaces devant la Rock School et le square Pouzac ;
- Identifié un espace après l'ascenseur de la passerelle, à proximité immédiate des habitations et ouvert sur l'Adour ;
- Évoqué l'orientation des abris qui doivent être protégés de la pluie et du soleil et être suffisamment éclairés naturellement. Ces abris pourraient accueillir une ou plusieurs personnes ;
- Donné des inspirations de mobiliers urbains.

Un Conseiller de quartiers évoque aussi l'esplanade sur la partie haute du parking Sainte-Claire, où un aménagement particulier pourrait être envisagé pour isoler les personnes du bruit urbain et des tensions liées à la vie dans le centre historique du Petit Bayonne. Il trouve que ce sujet devrait faire l'objet de budgets expérimentaux. Sabine Cazenave raconte que des habitants viennent au musée Basque uniquement pour lire dans le silence et la fraîcheur. Elle espère qu'un jardin d'ombre sera recréé.

Une Conseillère de quartiers signale que le square derrière la Cathédrale pourrait être aménagé.

- ***Intervention du groupe C sur l'axe 6 « Étudier les sources de pollution »***

Les membres présents du groupe de travail, composé de Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis et Guillaume Goldzak, présentent le travail effectué. Suite à la première réunion de travail du 17 octobre 2022, le groupe s'est réuni le 2 février 2023.

Après un travail de recensement des sources de pollution et des institutions compétentes, le groupe de travail a décidé de se focaliser sur la pollution lumineuse, sujet engagé par la Ville avec des expérimentations dans le quartier des Arènes et de Saint-Esprit. Il ressort que :

- Certaines zones de distribution ne sont pas adaptées ou redistribuées, ce qui rend difficile de couper l'électricité dans certaines rues ;
- Les rues en travaux doivent être éclairées pour des raisons de sécurité.

Jean-Baptiste Marinot explique que le problème de la pollution lumineuse est traité sur la totalité du territoire bayonnais, avec différentes stratégies :

- L'éclairage a été baissé de presque 70% sur les axes routiers. Il pourrait même être totalement éteint ;
- Dans les quartiers résidentiels, les services de la Ville ont rencontré quelques difficultés techniques liées à la structuration du réseau actuel.

Il ajoute que la Ville a voté un budget en 2023 pour remplacer les éclairages par de la led et revoir le réseau afin de réguler, éteindre ou allumer facilement l'éclairage.

Sophie Herrera-Landa demande si les élus ont une marge de manœuvre concernant l'éclairage des commerces. Jean-Baptiste Marinot répond que la réglementation prévoit l'extinction des commerces à 1 heure du matin. Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) permet de renforcer les extinctions, notamment en interdisant les écrans derrière les vitrines des commerces. La Ville a écrit à tous les commerçants concernés en leur rappelant la réglementation.

Elodie Cluzeau, Chargée de mission de la Ville de Bayonne, rappelle que le Conseil de quartiers « À l'ouest de la Nive » a aussi choisi un axe de travail sur la lutte contre la pollution lumineuse. Elle partage le témoignage d'une commerçante, Conseillère de quartiers, sur une action de sensibilisation des commerces du centre-ville est menée dans le cadre associatif, avec l'office

des commerçants et artisans, pour inciter les commerçants à éteindre avant 1 heure du matin. Un Conseiller de quartiers mentionne les difficultés rencontrées avec les commerçants qui font partie de chaînes, car la décision doit venir du siège.

2/ Questions diverses

Le Bureau a souhaité que deux informations soient partagées à tous les membres du Conseil de quartiers.

- **Information sur le projet Rive droite de l'Adour**

Joseba Erremundeguy évoque ce projet d'aménagement qui s'étend sur un espace urbain de 17 hectares situé entre le pont Saint-Esprit et le pont Grenet, et qui constitue un vrai défi collectif pour Bayonne. Ce projet est exceptionnel à plus d'un titre : par sa localisation en vis-à-vis du centre historique du Grand Bayonne, ainsi que par les enjeux urbains, environnementaux et sociétaux majeurs. Le projet est porté par la CAPB, en partenariat avec la Ville de Bayonne. Depuis 15 ans, les deux collectivités ont acquis la quasi-totalité des terrains nécessaires pour le mener à bien. Il constitue l'une des dernières possibilités de construire la ville de demain, sans avoir à artificialiser des sols.

Il rappelle que Monsieur le Maire a souhaité concerter les habitants de Bayonne sur l'aménagement de cet espace. Dans ce cadre, le Conseil de quartiers a été invité à participer à une enquête qui s'est tenue sur le terrain et en ligne, afin de récolter les attentes des habitants. 700 personnes ont répondu au questionnaire. 130 personnes ont participé à l'atelier organisé à Saint-Ursule. Le prestataire en charge de la concertation travaille actuellement sur les données récoltées. Le compte-rendu de l'atelier et les résultats de l'enquête seront mis à disposition du public sur les sites internet dédiés :

- <https://www.communaute-paysbasque.fr/projet-damenagement-urbain-rive-droite-de-ladour>;
- <https://www.facebook.com/Projetrivedroitedeladour>;
- <https://www.bayonne.fr/information-transversale/grands-projets/rive-droite-de-ladour-31349>.

La prochaine étape concerne la rédaction du plan guide, c'est-à-dire les grandes orientations du projet en fonction des besoins connus (logements, équipements culturels, commerces, équipements universitaires, transition écologique). La Ville et la CAPB entreront ensuite dans une démarche dynamique de concertation. Il invite les membres du Conseil de quartiers à se tenir informés des prochains rendez-vous de la participation qui seront annoncés sur les sites dédiés mentionnés.

- **Information sur le Tour de France**

Joseba Erremundeguy évoque l'arrivée du Tour de France prévue le 3 juillet 2023 à Bayonne. Il s'agit de la dernière des trois étapes basques. Il était important pour la Ville de s'inscrire dans cette démarche de valorisation du Pays Basque.

Jean-Baptiste Marinot présente les modalités d'arrivée du Tour de France et les contraintes associées. Il rappelle qu'il s'agit du troisième évènement mondial, après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de football. Les coureurs entreront dans Bayonne par le giratoire de Maignon, remonteront le boulevard d'Aritxague jusqu'au rond-point d'Intersport avant de prendre la bretelle vers l'avenue du Maréchal Soult puis de traverser le giratoire Saint-Léon pour arriver juste avant le rond-point d'Aquitaine, au droit du cinéma CGR. La maison des associations accueillera la presse.

Il explique que du dimanche soir 21h au lundi soir 22h, la circulation sera totalement fermée sur la RD810, afin de procéder aux installations et aménagements nécessaires. Les services de la Ville et les équipes de la société du Tour de France vont installer le matériel nécessaire. Le lundi, les axes seront rouverts au fur et à mesure du démontage des installations. Il précise qu'il sera possible de traverser les axes fermés à la circulation, et ce jusqu'à 13h00 le lundi, mais uniquement à certains endroits du parcours. Aucune traversée ne sera possible au carrefour Saint-Léon.

Il ajoute que les spectateurs sont invités à ne pas prendre la voiture. La Ville et ses partenaires vont déployer beaucoup d'arceaux vélos temporaires pour accrocher les vélos. La circulation des bus sera impactée par la fermeture des voies, mais ils s'approcheront au plus près du parcours. Une navette spéciale partira d'Ametzondo pour amener les spectateurs en centre-ville. Le parking d'Ametzondo servira de parking relais pour la navette et les bus venant de l'intérieur.

Il précise que dans les prochains jours, un écho de la cité spécial de quatre pages sera envoyé aux habitants.

Sophie Herrera-Landa déclare que la gratuité des transports en commun bayonnais pour ce jour-là est à l'étude. L'opération permettrait de faire leur promotion.

Un Conseiller de quartiers évoque l'organisation des Remparts électroniques le dimanche au lieu du samedi. Même si moins de personnes travaillent le dimanche, nombreuses sont celles qui souhaitent se reposer ce jour-là. Or cette manifestation est source de nuisance toute la journée.

Joseba Erremundeguy explique que la Ville a donné une autorisation aux associations organisatrices assortie de conditions, notamment celle de maintenir un niveau sonore de nature à ne pas troubler la tranquillité publique, de prévoir un dispositif de sécurité adapté à

transmettre à la Ville avant chaque animation, de laisser les sites propres après chaque manifestation. En 2023, les évènements à venir sont les suivants :

- 21 juin : Fête de la musique ;
- 16 septembre : Remparts éclectiques au Bastion royal ;
- 1^{er} octobre 2023 : Remparts électroniques à Mousserolles.

Il indique que Didier Laspacettes, membre de l'association qui organise ces évènements, a dû partir avant de pouvoir intervenir, mais qu'il est prêt à en discuter. Il transmet sa demande de lui remonter les nuisances perçues lors des précédentes manifestations, afin que les organisateurs puissent prendre les mesures supplémentaires nécessaires.

Un Conseiller de quartiers signale qu'après la dernière manifestation, le site était plus propre qu'avant. Il pense qu'il faudrait aller voir sur place le jour de l'évènement. Des évolutions sont peut-être possibles par exemple en bougeant la sono. Philippe Daubisse, Conseiller municipal, confirme que les équipes sont très mobilisées pour que la Ville reste propre malgré les nombreuses animations organisées. Les services essaient que la qualité soit toujours la même.

Il est demandé aux membres présents s'ils souhaitent aborder d'autres sujets. Aucune demande n'est formulée.

Conclusion

Joseba Erremundeguy annonce qu'au mois d'octobre prochain, le Conseil municipal votera le bilan des feuilles de route de chaque Conseil de quartiers. Afin de préparer ce bilan, une réunion inter-quartiers est prévue le 23 septembre de 10h à 14h à la Maison des associations, en présence de Monsieur le Maire. Une convocation sera prochainement envoyée à tous les membres. Le Conseil de quartiers ne se retrouvera donc plus en réunion plénière, mais les groupes de travail pourront continuer à se réunir jusqu'à la fin du mandat fixé au 19 novembre, par arrêté du Maire.

Elodie Cluzeau précise que l'appel à candidature pour le renouvellement des Conseils de quartiers sera lancé avant la fin du mandat, pour que le deuxième mandat puisse débiter dès l'échéance du premier.

Elle rappelle qu'un atelier de concertation est prévu le jeudi 6 juillet à 18h30, sur le Schéma directeur des systèmes d'information de la Ville, et que les inscriptions sont ouvertes. Elle rappelle également qu'une enquête sur l'offre numérique proposée par Bayonne est en ligne sur le site internet de la Ville et invite les membres du Conseil de quartiers à y répondre si ce n'est pas déjà fait.

Elle précise que l'appel à candidature pour le renouvellement du Conseil de quartiers sera lancé avant la fin du mandat, afin que la jonction entre les deux instances puisse se faire.

Joseba Erremundeguy remercie les membres du Conseil de quartiers pour leur présence et leur participation.

Annexe 1 - Liste des participants

FEUILLE DE PRÉSENCE

Par ordre alphabétique

COLLEGE HABITANT.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Madame	Aguerre	Charlotte	Mousserolles	<i>Excusée</i>
Monsieur	Armengau	Frédéric	Resplandy	<i>Présent</i>
Madame	Beauhaire	Patricia	Mousserolles	<i>Présente</i>
Madame	Brouste	Mercedes	Mousserolles	<i>Excusée</i>
Madame	Carriquiry	Sylvie	Prissé	<i>Excusée</i>
Monsieur	Coignard	Fabien	Prissé	<i>Présent</i>
Madame	Etchegoin	Julie	Petit Bayonne	<i>Excusée</i>
Monsieur	Goldzak	Guillaume	Mousserolles	<i>Présent</i>
Monsieur	Hiriart	Timothée	Mousserolles	<i>Présent</i>
Madame	Le Henaff	Marion	Petit Bayonne	<i>Excusée</i>
Monsieur	Lopez	William	Petit Bayonne	<i>Présent</i>
Madame	Miceli	Nancy	Resplandy	<i>Excusée</i>
Madame	Morales	Annie	Prissé	<i>Présente</i>
Monsieur	Nalis	Joël	Prissé	<i>Présent</i>
Monsieur	Pathias	Thibault	Resplandy	<i>Présent</i>
Monsieur	Schahmaneche	Freydoun	Petit Bayonne	<i>Présent</i>
COLLEGE ACTEURS LOCAUX				
ASSOCIATIONS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Clapisson	Mika	Les Bascos	<i>Excusée</i>
Monsieur	Lasplacettes	Didier	La locomotive - Le magnéto	<i>Présent</i>
Monsieur	Marty	Jacques	Bayonne Centre Ancien	<i>Présent</i>
Madame	Ouvrard	Charlotte	OK-asso (Kids Skate School)	<i>Excusée</i>
Monsieur	Peyras	Jean-Marcel	Club Léo Lagrange de Bayonne	<i>Excusé</i>
PROFESSIONNELS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Bazerque	Cécile	Katroption	<i>Excusée</i>
Monsieur	Renaud	Yannick	Librairie du Levant	<i>Présent</i>
COLLEGE ELU.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brau-Boirie	Françoise	Adjointe de quartier	<i>Excusée</i>
Monsieur	Daubisse	Philippe	Conseiller municipal de la majorité	<i>Présent</i>
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	<i>Présent</i>
Madame	Herrera-Landa	Sophie	Conseillère municipale membre de la minorité	<i>Présente</i>

Participaient également : Jean-Baptiste Marinot - Directeur général adjoint en charge des services techniques, Sabine Cazenave – Directrice du Musée Basque, Conservateur en chef, Directrice de Projet de réouverture du Musée Bonnat-Helleu et Elodie Cluzeau - Chargée de mission, Ville de Bayonne

Annexe 2 – Présentation projetée

RÉUNION PLÉNIÈRE DU CONSEIL DE QUARTIERS « ENTRE NIVE ET ADOUR »

Lundi 12 juin 2023

The logo for Bayonne BAIONA-PAYS BASQUE features the word "Bayonne" in a stylized font where the "B" is green and the rest is red. A small green asterisk is positioned above the "e". Below "Bayonne" is the text "BAIONA-PAYS BASQUE" in a smaller, green, sans-serif font.

Ordre du jour

- Introduction
- Point d'avancement sur les axes de travail
- Questions diverses
- Conclusion

1/ Introduction

2/ Point d'avancement sur les axes de travail

Les chiffres clés

6

Axes de travail

3

Groupes de travail

13

Réunions de groupe de travail

Conseil de quartiers Entre Nive et Adour

Axes de travail choisis

3 Groupes de travail

Listes des participants non définitives

Dates des premières réunions de groupes

Axe 1 – Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts

Groupe A - Cécile Bazerque, Jacques Marty, Sylvie Carriquiry, Yannick Renaud, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart, Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Sophie Herrera-Landa, Charlotte Aguerre, Mika Clapisson, Charlotte Ouvrard

**R1 : visite du site + réunion
20 juin 2022
R2 : 7 novembre 2022 (18h30-20h)
R3 : 6 février 2023 (18h30-20h)**

Axe 2 – Etudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables

Groupe B - Fabien Coignard, Patricia Beauhaire, Timothée Hiriart (axe 2), Didier Lasplacettes, Guillaume Goldzak, Frédéric Armengau, Jean-Marcel Peyras, Charlotte Aguerre, Nancy Miceli, Joël Nalis, Freydoun Schahmaneche, Julie Etchegoin, Thibault Pathias

**R1 : 12 septembre 2022
(18h30-20h)
R2 : 9 janvier 2023 (18h30-20h)**

Axe 3 – Etudier les flux de circulation dans les secteurs

Groupe C - Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud (axe 5), Guillaume Goldzak (axe 6)

**R1 : 12 septembre 2022
(20h-21h30)
R2 : 9 janvier 2023 (20h-21h30)**

Axe 4 – Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser

Groupe C - Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud (axe 5), Guillaume Goldzak (axe 6)

**R1 : 3 octobre 2022 (20h-21h30)
R2 : 30 janvier 2023 (20h-21h30)**

Axe 5 – Créer des espaces calmes (lecture...)

Groupe C - Sophie Herrera-Landa, William Lopez, Sylvie Carriquiry, Joël Nalis, Yannick Renaud (axe 5), Guillaume Goldzak (axe 6)

**R1 : 3 octobre 2022
(18h30-20h)
R2 : 30 janvier 2023 (18h30-20h)**

Axe 6 - Etudier les sources de pollution

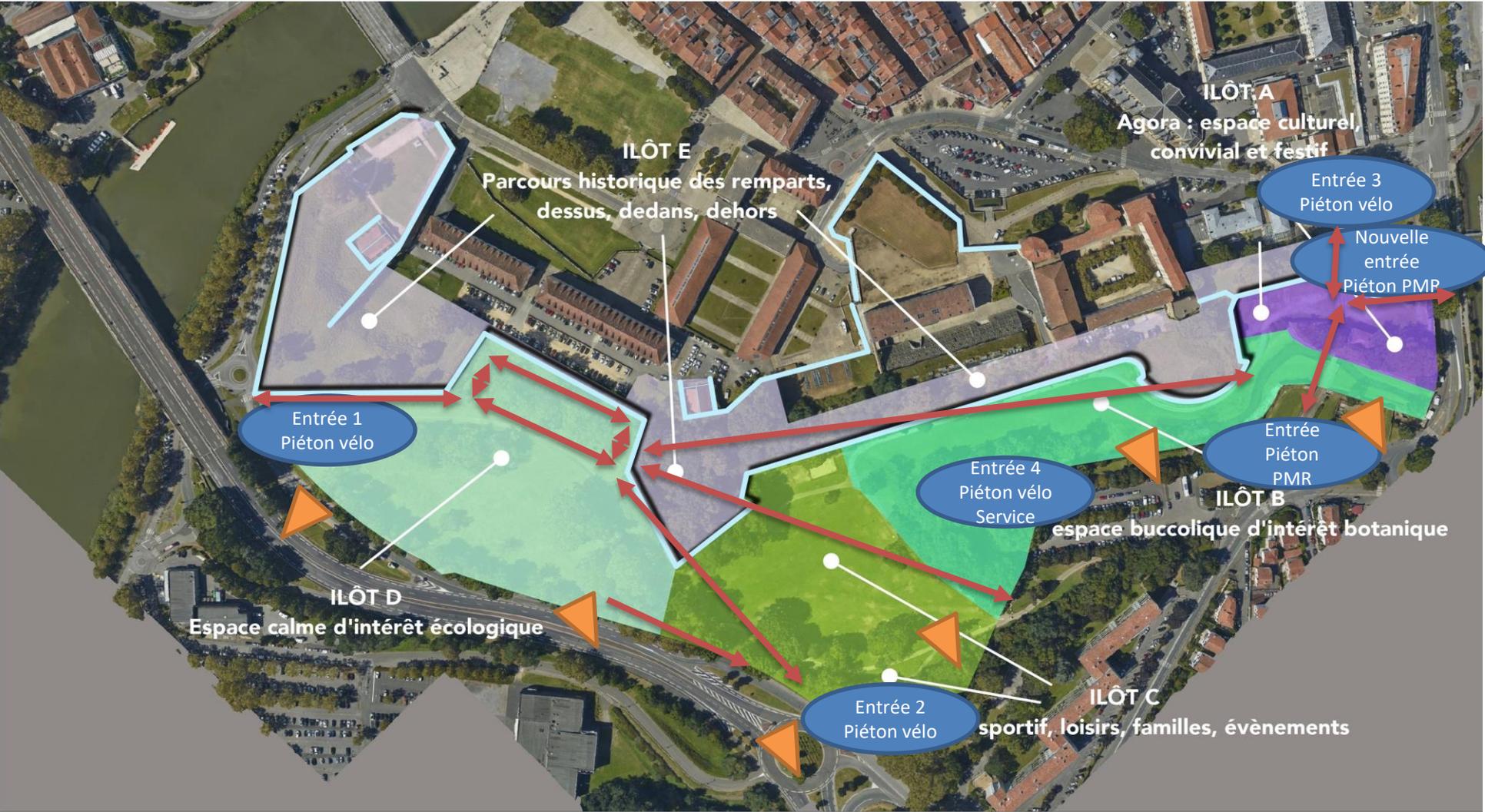
**R1 : 17 octobre 2022 (18h30-20h)
R2 : 2 février 2023 (18h30-20h)**

Axe 1 – Participer à l'aménagement et à l'animation des espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur les espaces du Parc Mousserolles et de ses remparts pour valoriser ce site et l'exploiter au service du vivre ensemble. Des pistes de travail ont été pré-identifiées pour être étudiées : la création d'espaces de loisirs, d'équipements sportifs, de cheminements, l'installation de mobilier urbain et une animation culturelle.



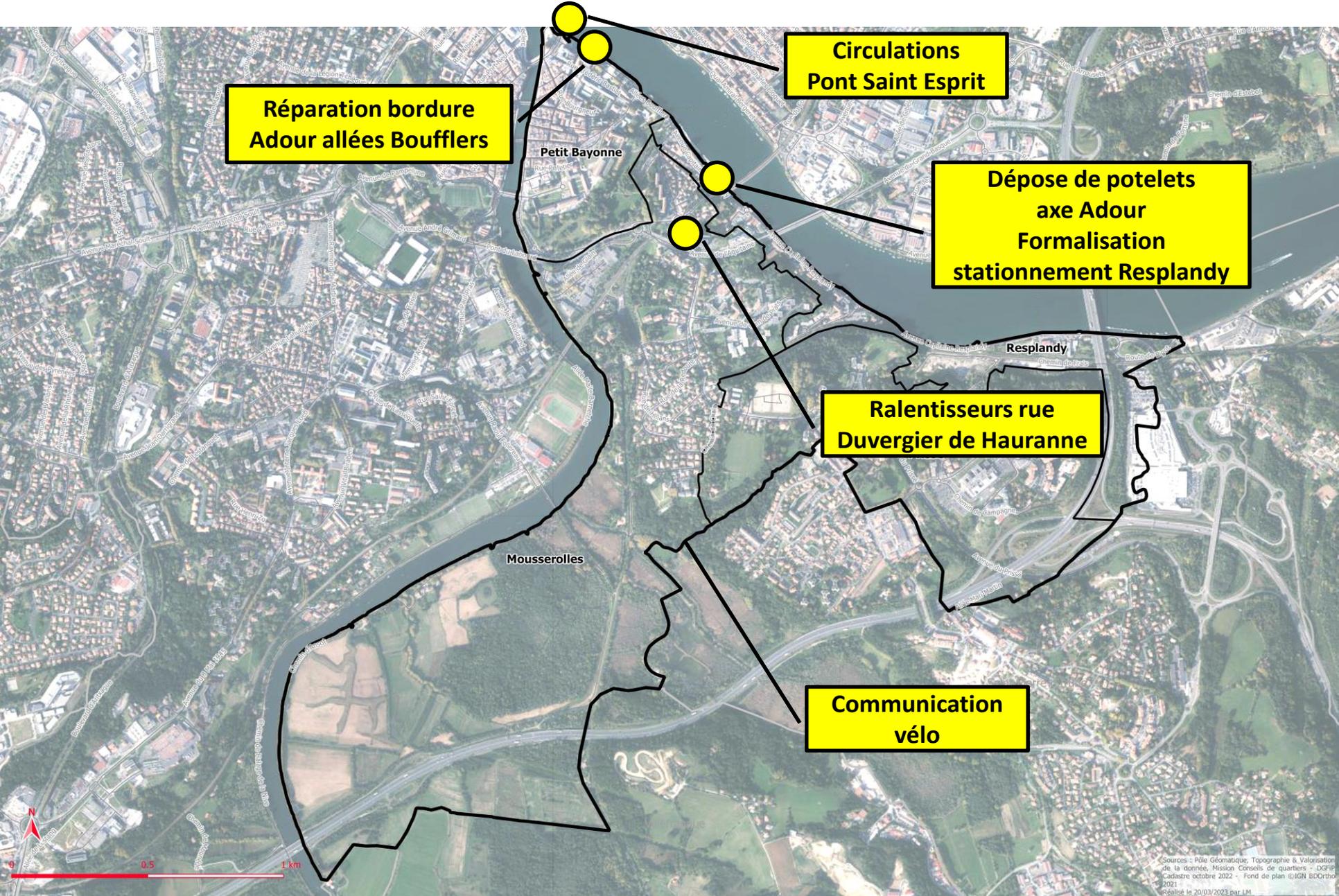
Schéma de principe réalisé par le Conseil de quartiers couplé à la localisation des entrées



 Cône de vue à maintenir, pas de plantation à prévoir d'arbres dans l'axe

Axe 2 – Etudier les mobilités actives, repérer et corriger les imperfections cyclables

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur les mobilités actives pour favoriser les liens inter-quartiers. Il souhaite ainsi étudier les déplacements des piétons et des cyclistes en vue de leur amélioration (discontinuités cyclables, signalisation...).



**Réparation bordure
Adour allées Boufflers**

**Circulations
Pont Saint Esprit**

**Dépose de potelets
axe Adour
Formalisation
stationnement Resplandy**

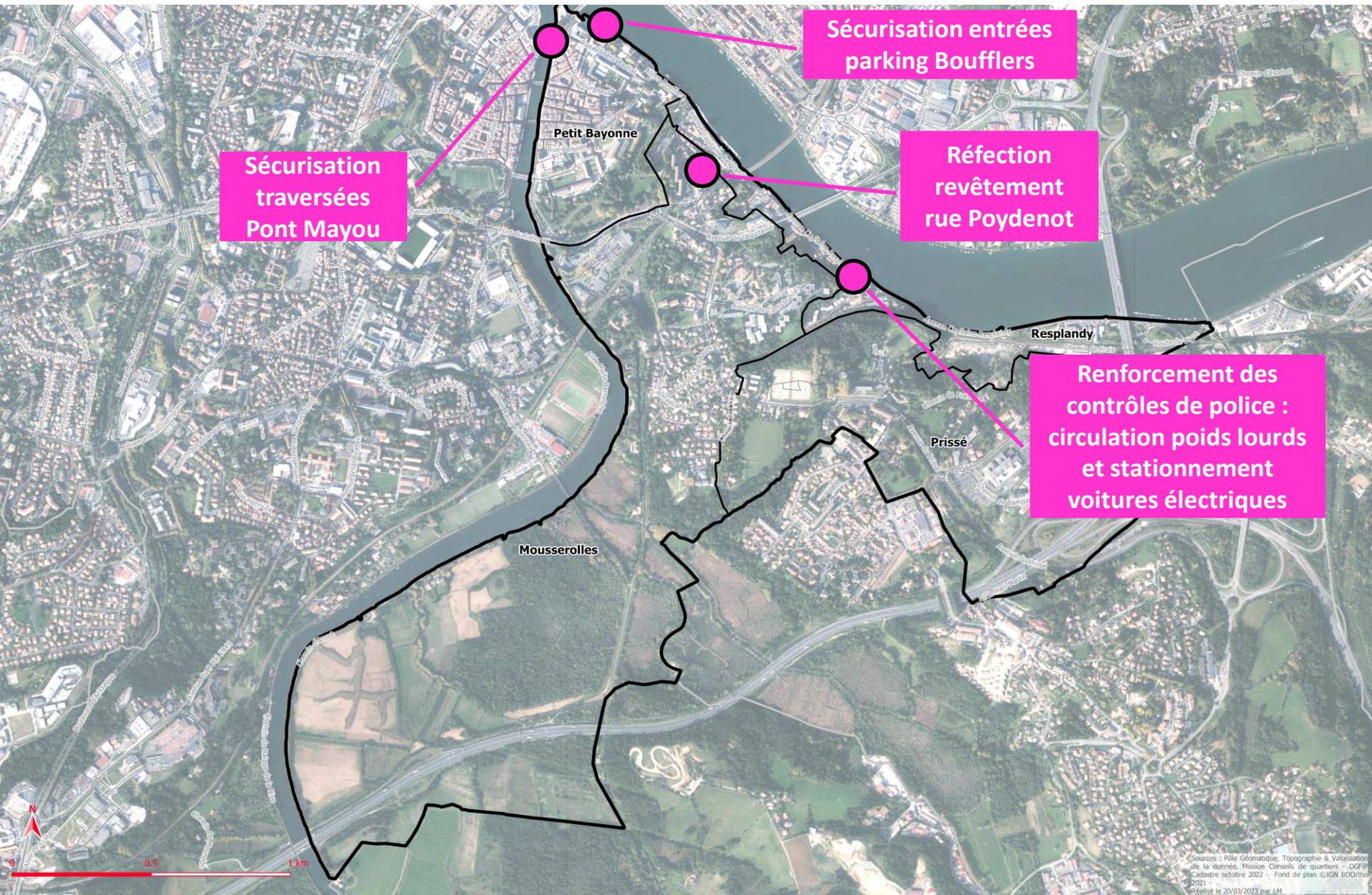
**Ralentisseurs rue
Duvergier de Hauranne**

**Communication
vélo**

Sources : Pôle Géomatique, Topographie & Valorisation de la délimité, Mission Conseils de quartiers - DGRIP Cadastre octobre 2022 - Fond de plan ©IGN BDOct 2021 Réalisé le 20/03/2023 par LM

Axe 3 – Etudier les flux de circulation dans les secteurs

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur les flux de circulation dans les différents secteurs géographiques de son territoire pour notamment lutter contre les nuisances sonores, comprendre les origines et les destinations de ces flux et envisager des solutions pour faciliter les circulations inter-quartiers.



Sécurisation entrées parking Boufflers

Sécurisation traversées Pont Mayou

Réfection revêtement rue Poydenot

Renforcement des contrôles de police : circulation poids lourds et stationnement voitures électriques

Sources : Pôle Géomatique, Topographie & Valorisation de la Dérivée, Mission Consoles de quartiers - DGRIP Cadastre octobre 2022 - Fond de plan ©IGN BDO/Info 2021 Réalisé le 20/03/2023 par LM

Axe 4 – Mener une exploration urbaine pour repérer les espaces à déminéraliser et à végétaliser

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur le renforcement de la nature en ville en menant une exploration sur son territoire. L'objectif poursuivi est d'identifier des espaces à déminéraliser pour les végétaliser. Des idées de sites ont été évoquées pour être étudiées : l'église Saint André et le parking de la place Saint André. L'exploration permettra de mener une réflexion globale.



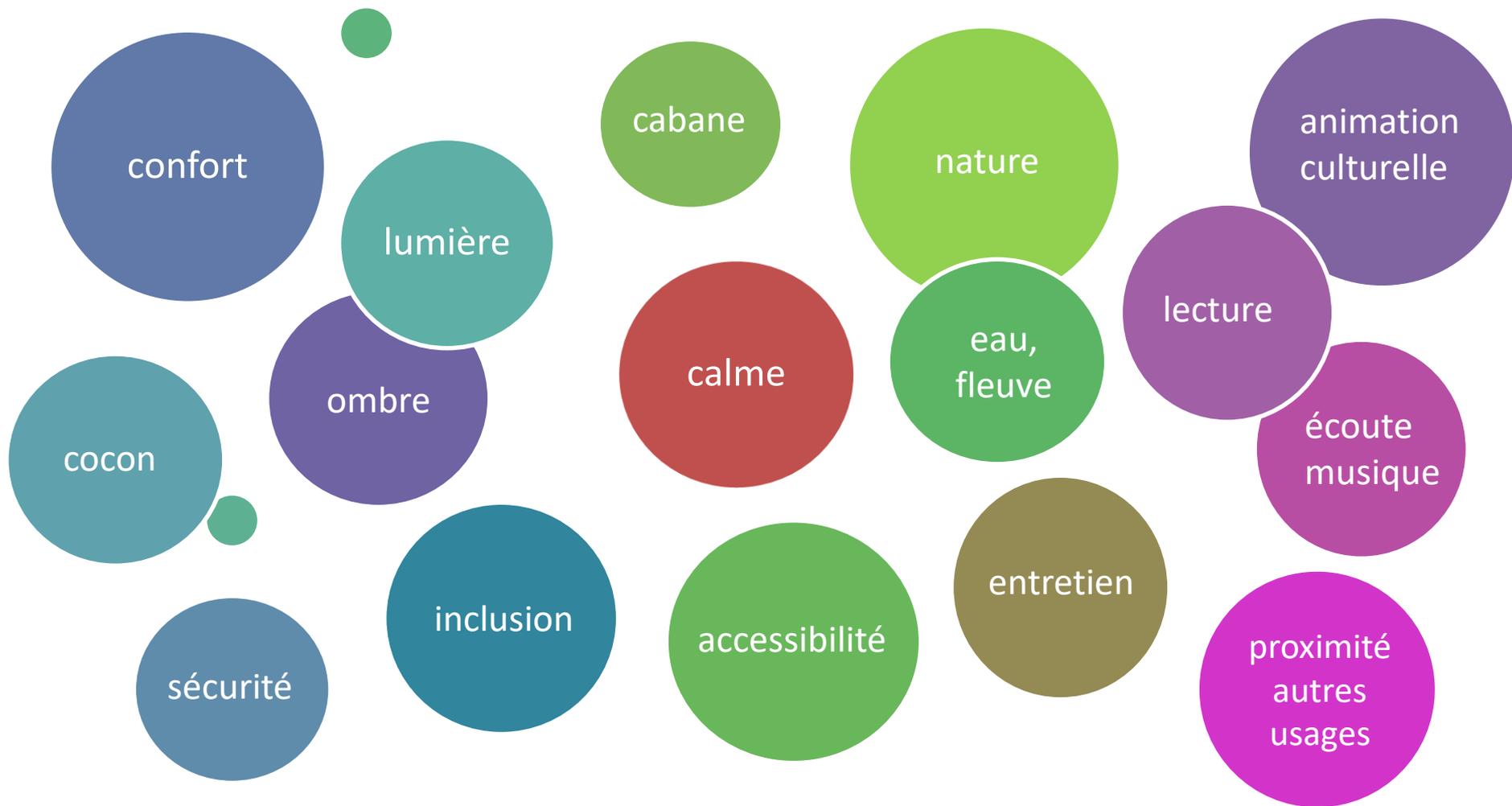
Entrée Ravignan
Parc Mousserolles



Axe 5 – Créer des espaces calmes (lecture...)

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur la création d'une offre d'espaces calmes en ville qui permettrait au public de se reposer, de lire ou d'écouter des lectures, et aux personnes en situation de handicap cognitif de se retirer et de s'apaiser dans un souci d'inclusion.

Un espace calme c'est quoi ?



Les zones calmes : essai de définition

Appliquée à l'environnement, le *Larousse* définit le **calme** comme :

« ***l'état d'un lieu, d'un moment exempt d'agitation, de mouvement et de bruit*** »



« *La notion de calme est associée à la transparence d'une ambiance sonore de qualité. Le calme intègre les **présences sonores jugées agréables** et englobe les autres ressentis sensoriels, le **bien-être corporel** et le **sentiment d'un social bienveillant.*** »

Henry Torgue (Le sonore, l'imaginaire et la ville), septembre 2012.

La lecture publique à Bayonne

- **1 MEDIATHEQUE centrale** (rue des Gouverneurs, face à la cathédrale)
- **1 MEDIATHEQUE de quartier** (Place des Gascons)
- **1 BIBLIOTHEQUE mobile : la MINITHEQUE** (arrêts écoles Citadelle, Prissé, Marie Curie et quartier Polo Beyris ; tout public Conservatoire et quartier Séqué en alternance)
- **1 réseau de BOITES À LIVRES** (*entretien et sécurisation des lieux à considérer*)
- **1 ensemble d' ACTIONS HORS-LES-MURS** : RAM / Crèches / Portage à domicile / Maisons de retraite / Maison d'arrêt /...

→ En cours :

- **projets de rénovation-restructuration sur les 2 médiathèques** : améliorer la qualité des espaces, en faire des lieux de vie et de convivialité, en intégrant la diversité des usages, dont la recherche de calme, et en portant une attention à la qualité des espaces verts / paysagers. Nouveau projet scientifique et culturel, refonte action culturelle et hors-les-murs
- **Installation de nouvelles boîtes à livres** : Conservatoire, MVC Saint-Etienne
- **Refonte du projet de Minithèque** (nouveau véhicule, contenu, arrêts ...)

En lien avec les autres axes :



Les pistes de travail



Parc Mousserolles (à court/moyen terme)

Amélioration des espaces devant la Rock School (végétalisation)

Devant le restaurant universitaire (à court/moyen terme)

Glain (mobilier urbain)



Inspirations



Mobilier



Prissé (à long terme)



Square Pouzac (fleurissement)

Axe 6 – Etudier les sources de pollution

Le Conseil de quartiers souhaite travailler sur la pollution pour identifier les différents types (visuelle, sonore, olfactive...) et ses sources.

Orientation de l'axe sur la lutte contre la pollution lumineuse

Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne s'est engagée dans des choix et réalisations qui permettent de garantir une démarche plus sobre et plus économique de notre consommation d'énergie.

Face aux contraintes économiques et aux perspectives d'augmentation des coûts de l'énergie, la Ville de Bayonne a décidé d'accélérer, dès cet hiver, les démarches initiées en faveur de mesures d'économies.

Elle a pour cela, élaboré un plan de sobriété énergétique autour de mesures fortes, ayant pour objectif de réduire de 40% environ sa consommation de l'éclairage public.

1 – Réduction de l'éclairage des espaces publics et des mises en valeur lumineuse du patrimoine

- Réduction de 70 % de la puissance de l'éclairage sur les axes structurants et les parkings publics (entre minuit et 5h - en concertation avec les autres villes de l'agglomération).*
- Réduction de 30 % de la puissance de l'éclairage des terrains sportifs (hors rencontres).*
- Extinction des mises en valeur des bâtiments (mairie, DIDAM et Cathédrale) et ponts dès 22h la semaine et 23h le week-end (contre minuit normalement, et rallumage le matin à partir de 6h30).*
- Extinction de l'éclairage public dans les quartiers résidentiels de 0h à 5h (en concertation avec les autres villes de l'agglomération).*

2 – Modération des illuminations de fin d'année

Extinction des illuminations à compter de 23h (contre minuit normalement, et rallumage le matin à partir de 6h30)

Actions réalisées

1 – Réduction de l'éclairage des espaces publics et des mises en valeur lumineuses du patrimoine

Extinction des mises en valeur des bâtiments (mairie, DIDAM et Cathédrale) et ponts dès 22h la semaine et 23h le week-end (contre minuit normalement, et rallumage le matin à partir de 6h30)

Extinction de l'éclairage public dans les quartiers résidentiels de 0h à 5h (en concertation avec les autres villes de l'agglomération) – Partiellement

2 – Modération des illuminations de fin d'année

Extinction des illuminations à compter de 23h (contre minuit normalement, et rallumage le matin à partir de 6h30)

3 – Extinction de l'éclairage public

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, un arrêté en date du 06/12/22 a été pris, modifiant les horaires de fonctionnement de l'éclairage public de la ville :

ARTICLE 1 : L'éclairage public sera interrompu de minuit à 5h00 sur l'ensemble de la commune, excepté sur :

- les axes principaux structurants,
- les voies secondaires,
- les quartiers du Grand Bayonne et Petit Bayonne,
- une partie du quartier Saint-Esprit (périmètre compris entre l'Adour, la place Sainte-Ursule, la voie ferrée, la place Moracin, le bas de la rue Maubec, la rue Sainte Catherine et la rue Ulysse Darracq)
- les parkings publics,
- les ponts,
- les secteurs sous vidéo protection,

3 / Questions diverses



SAINT-BERNARD

CITADELLE

MARINADOUR

ADOUR

GRAND BAYONNE

SAINT-ESPRIT



NIVE



Pour s'informer et participer

RIVE
DROITE
DE L'ADOUR

ATUURSIEN ESKUIN-BAZTERRA - ARRIBA DRETA D'ADOUR

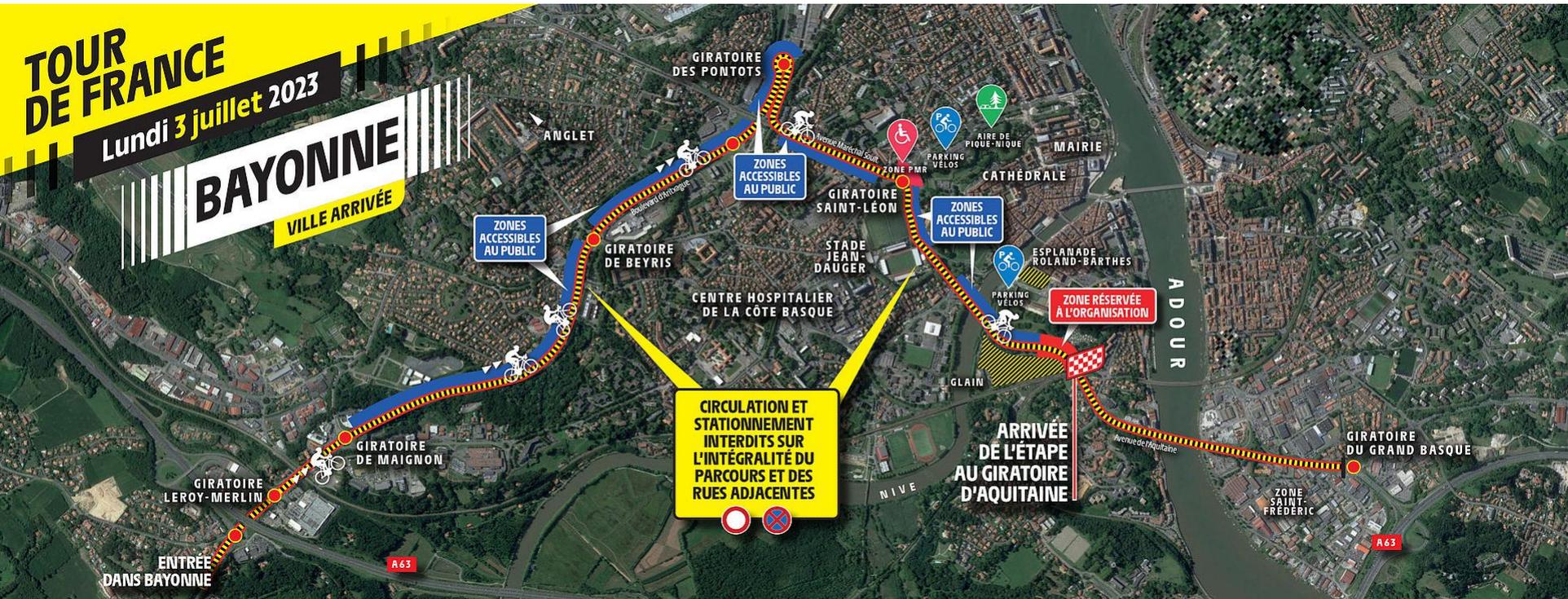
- <https://www.communaute-paysbasque.fr/projet-damenagement-urbain-rive-droite-de-ladour>
- <https://www.facebook.com/Projetrivedroitedeladour>
- <https://www.bayonne.fr/information-transversale/grands-projets/rive-droite-de-ladour-31349>

TOUR DE FRANCE

Lundi 3 juillet 2023

BAYONNE

VILLE ARRIVÉE



ECHANGES

4/ Conclusion



PROCHAINE RENCONTRE

Réunion inter-quartiers
en présence de Monsieur le Maire

Samedi 23 septembre
10h-14h
Maison des associations

Bilan de mandat

Avec les Conseils de quartiers

Devenez acteur, actrice de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE